

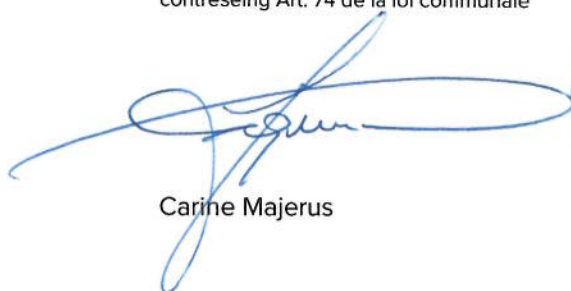
Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue de Trèves, rue de la Moselle afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant le tirage de câble téléphonique. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **rue de Trèves, rue de la Moselle**
Début : **mardi, 28 mai 2024 à 09h00**
Fin : **mercredi, 29 mai 2024 à 17h00**
Motif : **tirage de câble téléphonique**
Règlement : **GRE-104-2024**

Grevenmacher, le 24 mai 2024

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus



La bourgmestre,



Monique Hermes